

Brevet professionnel Fleuriste

Diplôme du Ministère de l'Éducation Nationale (Brevet professionnel) - Niveau 4
N° RNCP : RNCP36005, date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2027

Le/la titulaire de ce Brevet professionnel est un(e) technicien(ne) qualifié(e) qui exerce son activité dans un atelier floral, en magasin ou au rayon spécialisé d'une grande surface. Doté(e) d'une culture générale et artistique, il/elle réalise des travaux créatifs et esthétiques dans le respect des styles et des techniques. Il/elle participe à l'approvisionnement et à la gestion des stocks. Il/elle négocie, vend, conseille et fidélise les clients. Il/elle participe à l'animation de la surface de vente et assure la gestion commerciale du magasin, avec un double objectif de qualité et de rentabilité.

Après quelques années d'expérience, il/elle peut accéder aux fonctions de collaborateur(trice) du chef d'entreprise.

Infos utiles

Le/la titulaire du Brevet professionnel Fleuriste sera capable de :

OBJECTIFS

- Réceptionner les produits
- Réaliser des productions florales créatives en appliquant les techniques apprises
- Réaliser des compositions selon la nature des commandes, du coût et de l'évènement
- Avoir une culture générale et artistique relative au métier de fleuriste
- Stocker et conditionner les végétaux et les différents produits indispensables à la profession
- Présenter et mettre en valeur des produits proposés
- Promouvoir une bonne image de l'entreprise et optimiser les ventes



DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

La formation est dispensée sur 2 ans soit 812h

Une semaine en centre de formation et 2 semaines en entreprise (voir calendrier)



PRÉREQUIS

Après un CAP Fleuriste, en apprentissage de 16 à 29 ans

Possibilité de validation de la formation par blocs de compétences
Pour tout autre public : consulter l'ICEP



INSCRIPTION, MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur dossier, entretien de motivation, et test de positionnement

- Inscription possible jusqu'au 31 août de chaque année
- Rentrée tardive possible sous conditions
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (contactez l'ICEP Formation pour plus d'information)
- Candidature sur icepformation.com



MÉTIERS VISÉS

Fleuriste, vendeur en fleuristerie, gérant fleuriste



PASSERELLES, ÉQUIVALENCES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Le/la titulaire du Brevet professionnel Fleuriste peut prétendre à une poursuite d'études de niveau BAC+1 ou BAC+2. Exemple : Brevet de Maîtrise Fleuriste.

Équivalences du BP : Diplôme de niveau 4



INDICATEURS QUALITÉ

Taux de réussite, rupture, satisfaction, insertion, poursuite d'étude...
[À consulter en ligne via ce lien](#) ou en flashant ce QR code :



CONTENU DE LA FORMATION

Enseignements professionnels :

Compétences visées

- Réaliser des arrangements dans tous les styles de l'art floral
- Concevoir et réaliser des projets de création florale
- Gérer et manager
- Développer la performance et l'activité commerciale

Enseignements généraux :

- Expression et connaissance du monde
- Anglais



Modalités, ressources et moyens pédagogiques

- Cours en présentiel et/ou distanciel
- Mises en situations professionnelles
- Plateaux techniques
- Centre multi-ressources
- Interventions de professionnels
- Ateliers individualisés
- Équipements informatiques et numériques
- Amphithéâtre

Modalités d'évaluation



E1 - Réalisation d'arrangement dans tous les styles d'art floral - Coef 5, forme : pratique, durée : 5h
+ Connaissance sujet, contrôle et répartition des végétaux, durée : 30min

E2 - Conception et réalisation d'un projet de création florale - Coef 4, forme : oral, durée : 40min

E3 - Gestion et management - Coef 4, forme : écrit, durée : 3h

E4 - Développement commercial - Coef 4, forme : oral, durée : 40min

E5 - Expression et connaissance du monde - Coef 3, forme : écrit, durée : 3h

E6 - Langue vivante - Coef 1, forme : oral, durée : 20min

Possibilité de validation par blocs de compétences

Financements et tarifs

Statuts : Contrat d'apprentissage ; Contrat de professionnalisation ; autres statuts (nous consulter)

Le coût de la formation peut être pris en charge selon les modalités fixées par les OPCO, cette formation est gratuite pour les bénéficiaires en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Pour plus de précisions, contactez-nous.